



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Delémont, le 17 novembre 2020

DELÉMONT : LES LOYERS COMMUNAUX OFFERTS AUX ETABLISSEMENTS FERMÉS PAR LES NOUVELLES MESURES COVID ET REACTIVATION DE LA LISTE DES SERVICES SUR LE SITE DE LA VILLE

Alors que la deuxième vague affecte sérieusement le Canton du Jura, le Conseil communal de Delémont a décidé qu'il ne percevra pas les loyers communaux des établissements ayant dû fermer suite aux mesures prises par le Gouvernement le 30 octobre dernier. Il encourage également les propriétaires privés d'en faire de même dans la mesure du possible. De plus, il rappelle la possibilité aux commerçants et différents prestataires de s'inscrire gratuitement sur le site internet de la ville pour annoncer leurs services développés dans le cadre de la situation particulière que nous traversons.

Depuis le 2 novembre, les bars, restaurants et infrastructures d'accès public sont fermés sur décision du Gouvernement jurassien afin de contrer la hausse exponentielle des cas de contamination à la COVID-19. Conscient des difficultés rencontrées par tous les acteurs concernés, le Conseil communal de la Ville de Delémont a décidé de ne pas facturer les loyers communaux des établissements touchés par ces nouvelles fermetures.

Par ailleurs, le Conseil communal souhaite encourager les propriétaires privés de locaux abritant des établissements ayant dû fermer leurs portes suite à ces décisions d'envisager des mesures similaires, dans la mesure du possible. Cela permettra de soulager des finances mises à mal et éviter des situations qui pourraient mener à des fermetures définitives.

De plus, face à la dégradation de la situation sanitaire et aux différentes mesures prises pour lutter contre la pandémie, la commune rappelle qu'elle a réactivé sa liste de services sur son site internet. Les différents prestataires qui offrent des services particuliers en ces temps difficiles – livraison à domicile, repas à l'emporter, etc. - sont invités à s'annoncer à l'Administration communale par email (entraide@delemont.ch) ou par téléphone au 032 421 91 91 pour y figurer gratuitement.

Le Conseil Communal